

57 - Subventions à des associations sportives

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Au titre du soutien de la vie sportive locale, il est proposé le versement de subventions dans les dispositifs suivants :

1 - Programme «Manifestations sportives et exceptionnelles»

1.1 - Manifestations sportives :

- Balise 25 Organisation des Championnats de France - 24 et 25 octobre 2014	300 €
- Amicale Bouliste de Besançon Participation aux championnats de France	500 €
- Cercle Pugilistique Bisontin Organisation des championnats de France par équipe - 20 et 21 décembre	4 500 €
- 2B'Sport Organisation du Raid Trip'N Doubs 2015	700 €
- ASPTT Athlétisme Organisation des championnats de Franche-Comté de Cross - 25 janvier 2015	750 €
- Association Sportive Universitaire Participation aux championnats d'Europe 2015 football	1 000 €

1.2 - Subvention exceptionnelle :

- Société de tir de Besançon Utilisation du stand de tir de Vercel pour l'utilisation d'armes anciennes	500 €
---	--------------

En cas d'accord, la dépense totale, soit **8 250 €**, sera prélevée au chapitre 65.40/6574. 004822 CS 20300.

2 - Programme «Animations sportives»

2.1 - Dispositif Sport après l'école

Depuis la rentrée 2014, la Direction des Sports a développé grâce à la contribution des clubs sportifs le dispositif Sport Après L'école. Ce dispositif qui s'inscrit dans la proposition d'activités sportives de proximité immédiatement après la fin du temps scolaire implique pour certaines associations l'utilisation de leurs propres locaux. Ainsi, dans le cadre de la mise en place de ce nouveau dispositif, la Ville de Besançon souhaite attribuer une subvention pour la participation aux frais de fonctionnement de ces structures :

- Centre Omnisport Pierre Croppet	2 500 €
- Etoile Sportive de Saint-Ferjeux	500 €

2.2 - Aide au développement des clubs de quartier

Le développement de la pratique sportive dans les quartiers repose sur des clubs aux ressources fragiles. Ainsi, la Ville de Besançon intervient auprès des clubs de quartiers pour les accompagner dans leur développement et garantir une qualité d'intervention grâce à la disponibilité de matériel adapté.

Il est proposé le versement de la subvention suivante à Olof PALME pour l'acquisition de matériel sportif nécessaire au développement de leur pratique : **400 €**.

En cas d'accord, la dépense totale, soit **3 400 €**, sera prélevée au chapitre 65.40/6574.004825 CS 20300.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à adopter l'attribution des subventions indiquées ci-dessus.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. MOUGIN et M. ALLEMANN n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2014.